

II – Catégories de candidatures concernées et procédures (postes hors personnels d'orientation) :

Conditions à remplir : elles varient en fonction des postes demandés

Postes spécifiques	Saisie et /ou mise à jour du CV à constituer (sur I-PROF)	Rédaction d'une lettre de motivation faisant apparaître les compétences à occuper le (s) poste(s) et fonction(s) sollicitées (sur I-PROF)	Conditions supplémentaires	Dossiers complémentaires
CPGE	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien	
Sections internationales	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Au plan pédagogique, aptitudes spécifiques (voir annexe II B0 N°42 du 12 novembre 2015)	
En classe de BTS dans certaines spécialités <i>(cf annexe II B0 N° 42 du 12 novembre 2015 : SII, Sciences Physiques, Economie-gestion et disciplines du secteur tertiaire)</i>	X	X	> Il est vivement conseillé de prendre l'attache du chef de l'établissement sollicité pour un entretien > Les PLP peuvent candidater en fonction de leur discipline à des BTS SII, économie et gestion, disciplines du secteur tertiaire, arts-appliqués et sciences-physiques (se reporter à l'annexe)	